

Conseil Municipal de Fréteval - Séance du 27 mai 2020

Nombre de Membres
En Exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Votants : 15
Pour : 15

Sur convocation en date du 19 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fréteval s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Fréteval dûment convoqué, sous la présidence de Monsieur **PILLEFER Bernard, Maire de Fréteval**

ETAIENT PRESENTS :

Bernard PILLEFER, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Évelyne GONDON, Pascal TRASSARD, Carole BARRAULT, Éric EXPERTON, Angèle AUBÉ, Christian FICHEPAIN, Céline RICHARD, Martial MOYER, Évelyne BLIN, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Martial MÉNAGE.

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° D-Cne/2020 - 21

Objet : Election du Maire de la Commune de Fréteval

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Bernard PILLEFER est candidat à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

A obtenu :

- Monsieur PILLEFER Bernard, **15** voix, quinze voix

Monsieur PILLEFER Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire,

Le Conseil Municipal, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 15 suffrages exprimés pour Bernard PILLEFER.

- proclame Monsieur PILLEFER Bernard, Maire de la commune de Fréteval et le déclare installé,
- autorise Monsieur PILLEFER Bernard à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° D-Cne/2020-22

Objet : Création des postes d'adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre

ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (15 conseillers pour la Commune de Fréteval).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'adjoints.

Délibération n° D-Cne/2020-23

Objet : Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Pascal TRASSARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : **15**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- liste de Pascal TRASSARD, 15 voix, quinze voix.

La liste Pascal TRASSARD, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire : Monsieur Pascal TRASSARD, 1^{er} adjoint au Maire, Madame Virginie TIGNON, 2^{ème} adjointe au Maire, Monsieur Jacky DURAND, 3^{ème} adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération n° D-Cne/2020-24

Objet : Renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable Fréteval - Saint Hilaire la Gravelle

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de désigner les délégués du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable Fréteval – Saint-Hilaire-la-Gravelle.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection des délégués :

- 3 délégués titulaires,

Sont élus à la majorité absolue :

- Délégués titulaires : M. EXPERTON Éric, M. FICHEPAIN Christian et Mme Angèle AUBÉ.

Délibération n° D-Cne/2020-25

Objet : Renouvellement des délégués du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de désigner les délégués qui siègeront au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

Sont élus à la majorité absolue :

- Délégué titulaire : Monsieur Jacky DURAND
- Délégué suppléant : Monsieur Philippe LERICHE

Délibération n° D-Cne/2020-26

Objet : Renouvellement des délégués au S.I.D.E.L.C.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher,

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 il y a lieu de désigner le délégué qui participera au sein du collège électoral constitué dans le cadre du canton, à l'élection du délégué cantonal. Un suppléant doit également être désigné.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection de :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant.

Sont élus à la majorité absolue :

- Délégué communal titulaire : M. PILLEFER Bernard
- Délégué communal suppléant : M. EXPERTON Éric

Délibération n° D-Cne/2020-27

Objet : Renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Morée - Brévainville - Fréteval.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 il y a lieu de désigner quatre délégués du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Morée - Brévainville – Fréteval.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection de quatre délégués titulaires

Sont élus à la majorité absolue :

- M. PILLEFER Bernard, Madame GANDON Evelyne
- Madame RICHARD Céline, Madame BARRAULT Carole

Délibération n° D-Cne/2020-28

Objet : Renouvellement des délégués du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 il y a lieu de désigner les délégués du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée.

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection des délégués :

- 2 délégués titulaires,

- 2 délégués suppléants.
Sont élus à la majorité absolue :
Délégués titulaires
Monsieur TRASSARD Pascal
Madame GANDON Evelyne

Délégués suppléants
Madame TIGNON Virginie
Madame AUBÉ Angèle

Délibération n° D-Cne/2020-29

Objet : Centre Communal d'Action Sociale : renouvellement du Conseil d'administration

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et en vertu du Code de l'Action Sociale et des familles, il y a lieu de :

- fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite d'un nombre maximum de huit membres élus et de huit membres nommés, outre son Président, et au minimum, quatre membres élus et quatre membres nommés, outre son Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le nombre des membres du Conseil d'administration à :

- six membres élus, outre le Président,
- six membres nommés

Le Maire rappelle que le conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé de droit par le Maire.

Le Conseil Municipal, après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, désigne les membres suivants :

- Mesdames TIGNON Virginie, BLIN Evelyne, MAUDHUIT Chantal,
- Messieurs MOYER Martial, EXPERTON Éric, MÉNAGE Martial.

Le Conseil d'administration comprendra également six membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social. A cet effet un arrêté du maire sera pris ultérieurement.

Délibération n° D-Cne/2020-30

Objet : Composition de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres doit être renouvelée après l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020.

Il explique au Conseil Municipal, qu'en vertu du Code des Marchés Publics, la Commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, en l'occurrence Fréteval : le Maire, Président ou son représentant, et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, désigne les membres suivants :

M. PILLEFER Bernard, Maire, Président de droit,	Membres suppléants :
M. TRASSARD Pascal, son représentant	Mme GANDON Evelyne
Membres titulaires :	M. FICHEPAIN Christian
M. MOYER Martial	Mme MAUDHUIT Chantal
M. DURAND Jacky	
Mme BLIN Evelyne	

Délibération n° D-Cne/2020-31

Objet : Renouvellement des délégués du Syndicat mixte de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VALDEM)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 il y a lieu de désigner les délégués du Syndicat mixte de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VALDEM).

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection des délégués :

- 1 délégué titulaire,
- 1 délégué suppléant

Sont élus à la majorité absolue :

- Délégué titulaire : M. MENAGE Martial
- Délégué suppléant : M. LERICHE Philippe

Délibération n° D-Cne/2020-32

Objet : Constitution des commissions communales

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, Monsieur Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT « Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat.

Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers, désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création des commissions municipales visées ci-dessous,
- fixe le nombre de membres dans chaque commission,
- élit à la représentation proportionnelle les conseillers municipaux que composent ces commissions.

Sont ainsi constituées les commissions suivantes :

Commission des finances et des budgets

Président : M TRASSARD Pascal

Vice-président : M MOYER Martial

Membres : Mmes GANDON Evelyne, BLIN Evelyne, MAUDHUIT Chantal,

M. MÉNAGE Martial

Commission de la voirie, de l'assainissement

Président : M TRASSARD Pascal

Vice-président : M MOYER Martial

Membres : Mmes GANDON Evelyne, BLIN Evelyne,

M. DURAND Jacky, FICHEPAIN Christian, EXPERTON Eric, LERICHE Philippe.

Commission des bâtiments

Président : M MOYER Martial

Vice-président : M TRASSARD Pascal

Membres : Mmes GANDON Evelyne, BLIN Evelyne, BARRAULT Carole, AUBÉ Angèle,

M. DURAND Jacky, FICHEPAIN Christian, EXPERTON Eric, LERICHE Philippe.

Commission des affaires touristiques et culturelles,

Président : M. DURAND Jacky

Vice-président : M. TRASSARD Pascal

Membres : Mmes GANDON Evelyne, RICHARD Céline, MAUDHUIT Chantal, BARRAULT Carole,

AUBÉ Angèle,

M. LERICHE Philippe,

Commission sport et loisirs, Fêtes et Cérémonies

Président : M. DURAND Jacky

Vice-président : Mme RICHARD Céline

Membres : Mmes GANDON Evelyne, BARRAULT Carole, AUBÉ Angèle,

M. MOYER Martial, TRASSARD Pascal.

Délibération n° D-Cne/2020-33

Objet : Renouvellement du délégué – Agence Technique Départemental 41

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020 il y a lieu de désigner un délégué au sein de l'Agence Technique Départemental 41

Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'élection du délégué :

Est élu à la majorité absolue :

- M. MOYER Martial

A Fréteval, le 30 mai 2020
Le Maire,
Bernard PILLEFER

